



AVENANT TEMPS DE TRAVAIL A LA MAINTENANCE : AVIS DES NEGOCIATEURS CFDT

Bilan et décryptage....

La difficulté de cette négociation réside sur le fait que 350 agents sont concernés avec des contraintes individuelles spécifiques et des attentes propres à chacun.

La CFDT s'est attachée tout au long de ces négociations à regarder l'intérêt collectif tout en préservant au mieux les intérêts individuels.

Notre responsabilité en tant qu'OS est engagée. Le site a un projet fort pour la maintenance, mais cela ne peut se faire sans l'harmonisation des horaires. L'enjeu est de regarder vers l'avenir !

- ❖ Le projet initial de la direction prévoyait 15 semaines hautes avec 16 heures de RD. Suite aux revendications CFDT entre autres, nous avons obtenu 13 semaines hautes.

Mais au fait, pourquoi la durée hebdomadaire a été établie à 34h et ne peut-elle être inférieure?

Le temps de travail hebdomadaire est défini par l'accord de 99 et est issu d'un pesage fonction :

- de la plage collective et individuelle journalière,
- de la plage collective et individuelle hebdomadaire
- Et d'un coefficient de majoration liés au nombre de semaines hautes consécutives

Dans le projet d'avenant les horaires proposés amènent à une cotation globale inférieure à 30 points. De ce calcul en découle un temps de travail hebdomadaire de 34h (cf page 28/29 de l'accord de 99)

- ❖ Le projet initial de la direction prévoyait un horaire d'embauche à 7h30 pour tous. Suite aux propositions des OS dont la CFDT afin de tenir compte des contraintes liées à la parentalité (ouverture des garderies périscolaires), un compromis a été trouvé (d'où les horaires 7h45, 8h). Certes cela reste imparfait ! les horaires variables restent la meilleure parade face à ces difficultés, mais la direction a écarté cette proposition.
- ❖ Suite à nos revendications, des mesures compensatoires ont été obtenues pour les agents actuellement à 33h ou 33h30 hebdo ainsi que des mesures de raccordement pour les agents à 9 et 10 semaines hautes par an.
- ❖ Les travaux postés et décalés initialement intégrés à cet avenant ont été retirés du projet d'aménagement du temps de travail suite à nos remontées terrain. L'inquiétude des agents, sur la perte financière conséquente à venir et sur le risque de devoir régulièrement travailler le week-end, est grande

La direction nous a entendu sur ce point. Des groupes de travail seront mis en place dans chaque collectif pour discuter des éventuels travaux postés et/ou décalés.

- ❖ A la demande de la CFDT (mais pas que !) : maintien des IK et des horaires variables pour ceux qui en bénéficieraient auparavant avec envoi d'un courrier spécifique pour chaque agent concerné. Ce qui permet de maintenir les acquis antérieurs.

[Et si l'avenant n'était pas signé, que se passerait-il ?](#)

La direction a clairement affiché : elle dénoncera les 18 avenants actuels !

Avec risque de passage à 35 heures en 5*7 pour tous in fine, et dénonciation des usages actuels (IK...)

La CFDT se positionnera en fonction des résultats de l'enquête que si le taux de participation est suffisant !

Alors n'attendez plus pour nous répondre.

Que la majorité silencieuse s'exprime ! (avant le 6 juillet)